

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [dave cornell](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ae9c714f6c311d9ec468d1f3>

Date d'obtention : 2020-05-29 13:43:31

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Rapidité et efficacité! Nous pouvons travailler avec notre policier éducateur pour des résultats rapidement au lieu d'attendre des mois

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Moins questionner et d'enquêter directement, rester dans un cadre légal n'est pas toujours facile. Mais avec des grilles cela nous ramène dans ce cadre

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Rester neutre et l'esprit ouvert durant tout le processus (pas de jugement). Ne pas m'avancer sur la suite des choses (accusation.etc...) et laisser le temps à l'élève de répondre même dans l'action!